République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **26 janvier 2023**
Date d'affichage **10 février 2023**

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 07 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, VERRIER Olivier, MARIE-ARNOUX Nicole, DEPARIS Anne-Marie, CHESNIN Joël, SALLES Sylviane, DENIS Michel, BECHET Jean-Charles, CHANU Christophe, FOUCAULT Caroline, LEPORTIER Nathalie, LECHAPTOIS Alexandre, LEMARDELEY Malika.
Excusé(e)s : MARRIERE-BERTHOUT Julie qui a donné procuration à VERRIER Olivier
LERAY Hervé qui a donné procuration à BECHET Jean-Charles
Absent(e)s : /

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 17
Nbre de votants : 19

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEPARIS

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2022

Deux erreurs ont été remarqués dans le précédent compte rendu :

- LEMARDELEY et non LEMARDELAY
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 07 février et non le 06 février

SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter les subventions aux associations pour l'année 2023 :
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

APEL Notre Dame / Saint Louis	36 élèves (Briouze) x 6€ = **216 €**
APEL Ecoles Publiques	85 élèves (Briouze) x 6€ = **510 €**
Amicale des Chasseurs	**200 €**
Amicale des Retraités	**300 €**
Arabesque	**900 €**
Art Sonic	**1 500 €**
Comité de Jumelage	**200 €**
Echiquier du Houlme	**500 €**
Ecole de musique	**1 300 € + 1 300 €** (aide aux familles)
Les Jardins familiaux	**200 €**
Les Foulées Briouzaines	**200 € + 500 €** (récompenses jeunes)
Harmusica	**1 200 €**
OCB Football	**2 500 €** + **1 900 €** (38 jeunes x 50 €)
OCB Gym Volontaire	**200 €**
OCB Pétanque	**750 €**
OCB Tennis	**1 500 € + 750 €** (15 jeunes x 50 €)
OCB Tennis de table	**1 000 € + 400 €** (8 jeunes x 50 €)
UNC Secteur Briouze	**275 €**
OCB Cyclo	**300 €**
Familles Rurales	**300 €**
Familles Rurales – Centre de loisirs	**1 530 €**
Asso pour l'entretien du Marais	**160 €**
La Gaule Briouzaine	**150 €**
Comice d'arrondissement	**150 €**

Soit la somme totale de **20 891 €**

SUBVENTIONS – APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € par jeunes domiciliés à Briouze, en apprentissage, pour les années scolaires jusqu'en juin 2026.

CONVENTION ANTENNE RELAIS - BOUYGUES TELECOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Cellnex France Infrastructures, pour l'installation d'une station radioélectrique sur la parcelle communal F377 située « rue de Domfront »
La location est proposée avec un loyer annuel de 2 000 € nets (deux milles euros) par an pour une zone louée de 48 m², avec servitude de fonds et tréfonds sur les parcelles F367 et F368 et un pylône de 24,25m de hauteur.
Le Conseil Municipal, donne son accord de principe sur l'installation de cette antenne radioélectrique sur la parcelle communale F377 située « rue de Domfront » à Briouze et demande des précisions quant à la rédaction du bail et l'entretien à therme de cette antenne.
M DENIS demande sur l'antenne située à Moissey appartenant à la société ORANGE et qui n'est plus en état de fonctionnement.

CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL – CDG 61

Mme SALLES informe que le Centre de Gestion de l'Orne avait souscrit à un contrat groupe dans le cadre de l'assurance du personnel territorial auprès de GRAS SAVOYE (Groupama).
Ce dernier a demandé à renégocier les conditions financières du marché passé ou à défaut à résilier le contrat au 31 décembre 2022.
Le Centre de gestion a contesté la régularité de cette résiliation et a mis en demeure la société titulaires du marché de poursuivre l'exécution du marché signé le 20/10/2020.
La société titulaire a réitéré son souhait d'augmentation tarifaire et s'est opposée à la poursuite des relations contractuelles aux conditions initialement convenues.
Le Centre de Gestion doit donc lancer au plus vite, une consultation afin de souscrire un nouveau groupe.
Le Conseil Municipal DECIDE d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréé.

TOUR DE L'ORNE 2023 – Subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue par le Comité de l'Orne comme ville arrivée pour l'édition 2023 du Tour de l'Orne Cyclisme masculin.
Il précise que la logistique sera gérée par les services techniques de la commune et la gestion du protocole de la course est laissée au Comité de l'Orne.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité attribue une subvention de 3 000 € au Comité de l'Orne de Cyclisme pour l'organisation de cette étape.

FONDS VERTS - FRICHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de fonds verts. Ce dispositif permet d'accélérer la transition écologique dans les territoires.
La mise en œuvre du Fonds vert s'appuie sur trois axes d'intervention :

- Renforcer la performance environnementale
- Adapter les territoires au changement climatique
- Améliorer le cadre de vie

Le recyclage des 2 maisons « 1 rue Notre-Dame et 9 place Albert 1er » acquise par la commune sont éligibles à ce dispositif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Fonds Vert au meilleur taux.

INAUGURATIONS

Chaufferie Bois : Inauguration et porte ouverte le jeudi 6/4 à partir de 10h
Le branchement de l'école primaire du Hazé et de la salle de sports « rue St Denis » sont effectués et les 2 maisons entourant l'école primaire seront raccordées vers la fin du mois de Mars prochain.
Voie verte : En vue de l'organisation de l'animation voie verte prévu le 27/5 prochain, une réunion avec les diverses associations de Briouze est planifiée le 04 avril prochain à 20h à la Mairie.

suivant les priorités.
Une priorité est établie pour les chemins de la Villette, de la Bougonnière la Galotière, Moissey et le Clos Moreau. Le coût des travaux étant estimé à 58 000 € TTC.

Optical Center
Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour le passage d'un camion Opticien et audioprothésiste qui stationnera place du Grl Leclerc.

SIAEP du Houlme
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour la délégation de services publics pour l'alimentation en eau potable, l'offre de la société VEOLIA n'a pas été retenue. A compter du 1er avril 2023, le réseau d'alimentation d'eau potable du Houlme sera géré par la SAUR pour une durée de 12 ans.

Bulletin communal
Mme MARIE-ARNOUX informe que le bulletin communal est à l'impression. Une distribution sera organisée courant de semaine prochaine.

Lotissement les 4 vents
Afin de programmer la dernière phase de travaux dans le lotissement les quatre vents, une réunion va être programmer courant mars avec le géomètre et les entreprises.

Bâtiment « route de Domfront »
M LEPRINCE demande si les travaux de réfection de la toiture du bâtiment « Perrin » route de Domfront vont être réalisés. Ces travaux vont être évoqués lors de la prochaine commission des finances programmée le 13/03 prochain.

Foire de printemps
M Leprince rappelle que la foire de printemps se déroulera le 1er et 2 avril prochain.
Le samedi sont programmées la course de vélo organisée par Flers Cyclisme et une vente au Kilo, sous la halle Victor Vivier, organisée par Les fourmis vertes.

- L'amicale de la chasse organise une journée nettoyage dans le marais et le centre bourg le samedi 18/3
- Mme SALLES s'interroge sur la mise en place du PLUI. M FORTIS informe que le dossier est en cours.
- Le Comité des fêtes va reprogrammer ses manifestions suite à la composition du nouveau bureau
- M LECHAPTOIS sollicite une rencontre avec les professionnels de santé du cabinet médical.
- La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Mardi 21 Mars 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,
Jacques FORTIS

La secrétaire,
Anne-Marie DEPARIS

MAIRIE DE BRIOUZE 61220

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Briouze et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication